



## DÉCISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L. 2122-22  
du Code général des collectivités territoriales

Téléphone : 05.55.88.17.08  
Télécopie : 05.55.88.36.50

Décision N° MA-DEC-2026-022 du 02 juillet 2026

**OBJET** : attribution d'un marché de services de location/entretien des vêtements de travail des agents des services techniques (voirie/bâtiments/espaces verts)

**Le maire de la commune d'USSAC,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 2120-1 1°, L 2122-1 et R 2122-8,

Vu l'avis publié au JORF n° 0302 du 26 décembre 2025 (NOR : ECOM2530077V) relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2026 portant délégation de compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de services, d'un montant inférieur à 216 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la collectivité a l'obligation de fournir aux agents des services techniques des vêtements de travail adaptés à l'exécution des tâches quotidiennes de chacun,

Considérant que des tenues de travail répondant aux normes CE doivent être fournies gratuitement,

Considérant que la collectivité a l'obligation d'entretenir et de maintenir en bon état les tenues de travail qu'elle fournit,

Considérant que pour répondre à ces exigences, souscrire un contrat de location/entretien des vêtements de travail des agents des services techniques (voirie/bâtiments/espaces verts) auprès d'une société spécialisée, est une option particulièrement adaptée,

## DÉCIDE

**Article 1** : l'offre commerciale présentée par la société Vetagreen (19360 Malemort) pour répondre aux besoins définis précédemment est acceptée.

**Article 2** : le prix de la location/entretien des vêtements est fixé unitairement ainsi qu'il suit :

.../...



Dotation par porteur (9 porteurs) :

- ▶ 5 pantalons  
Forfait mensuel entretien/location 23,37 € HT
- ▶ 11 tee-shirt  
Forfait mensuel entretien/location 17,79 € HT
- ▶ 5 vestes zippées  
Forfait mensuel entretien/location 24,02 € HT
- ▶ Flochage logo « marie ussac » sur les vestes zippées et tee-shirt : 49,45 € HT par porteur

Prestations incluses :

- mise à disposition de lots de vêtements de travail haute visibilité
- prise en charge une fois par semaine pour le nettoyage, désinfection, livraison
- suivi des lots pour réparation et changement de taille

Les prestations seront fournies en tant que de besoin en fonction des fluctuations des effectifs des agents des services techniques.

**Article 3** : la période contractuelle débute le 01/07/2026 et prendra fin le 30/06/2029.

**Article 4** : conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

**Article 5** : monsieur le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par voie d'affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Décision N° MA-DEC-2026-022 du 02 juillet 2026

Certifiée exécutoire après transmission  
à la Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde  
et publication sous forme électronique  
sur le site internet de la commune le

07 JUL. 2026



Pour extrait certifié conforme,  
le maire,

Patrick CHANOURDIE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

attribution d'un marché de services de location/entretien des vêtements de travail des agents des services techniques (voirie/bâtiments/espaces verts)

Date de transmission de l'acte : 06/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2026

Numéro de l'acte : MA-DEC-2026022 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260702-MA-DEC-2026022-AU

Date de décision : 02/07/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Services



